

Sommaire

Le projet pilote (PP) Objectif désistance (OD) a été conduit sous la responsabilité de la Commission latine de Probation (CLP), organe du **Concordat latin** sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et jeunes adultes. Il a impliqué les sept cantons latins du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2023, près d'une cinquantaine de collaborateurs des entités de probation tout rôle confondu et plus de 500 personnes sous mandat d'assistance de probation.

Le PP Objectif désistance visait **l'insertion sociale des probationnaires par une réappropriation durable d'une identité conventionnelle et le désengagement de conduites délinquantes**. Articulé autour de 3 axes d'intervention, chacun d'eux correspondait à une mesure spécifique d'application appuyée par une formation adaptée. Le premier but consistait à développer chez le probationnaire une **motivation au changement** et une meilleure perception de soi grâce à une formation des agents OD (AOD) en entretien motivationnel. Le deuxième visait le renforcement d'une **alliance de travail** entre l'AOD et le probationnaire au travers des échanges et des supervisions d'une nouvelle communauté de pratiques intercantonale constituée entre les AOD. Finalement le troisième objectif consistait à introduire une nouvelle fonction, celle de **coordinateur-animateur** (CoAn) dont la tâche était d'accentuer l'insertion du probationnaire dans la communauté civile par le biais d'activités de capital social et de générativité (cercles vertueux et actions de réparation). En étroite collaboration avec les AOD et les probationnaires, les CoAns ont en outre développé des actions de ritualisation et de publicisation des sorties de délinquance, notamment au travers de *cérémonies de fin de mandat*.

Sur la base des connaissances théoriques de la désistance, le déploiement du PP OD s'est fondé sur 10 principes directeurs (McNeill et al, 2014) : 1. L'individualisation de la prise en charge, 2. L'assistance concrète sur les besoins de base, 3. L'identification des forces et des ressources, 4. La recherche d'un sentiment d'efficacité personnelle, 5. La reconnaissance concrète des progrès du probationnaire, 6. L'alliance de travail, 7. L'adoption d'une attitude engagée et réaliste, 8. La diffusion de messages optimistes et encourageants, 9. Le développement du capital humain et 10. Le développement du capital social.

Concrètement, le projet visait à déployer une stratégie d'intervention ciblant les facteurs sensés **augmenter la probabilité des personnes sous-main de justice à une sortie de la délinquance et à s'engager avec succès dans une vie conventionnelle**. Ce processus d'abandon d'une conduite délinquante étant évalué au travers de deux niveaux de désistance : le premier se référant à la **désistance dite « primaire »**, laquelle est mesurable grâce à la seule variable d'absence de récidive, en l'occurrence vérifiée par des contrôles du casier judiciaire (VOSTRA). Le deuxième niveau se référant à la **désistance dite « secondaire »** caractérisée par un changement dans la façon dont le probationnaire se perçoit et se projette dans sa vie future. Ainsi, elle est réputée atteinte lorsque l'individu développe une perception prosociale de lui-même, à un point tel, que son identité narrative et subjective est désormais conventionnelle (Maruna & LeBel, 2012b ; Healy, 2014 ; McAlinden et al., 2016).

L'évaluation scientifique de l'Ecole des sciences criminelles (ESC) a été conduite tenant compte de deux échelons : les produits associés à la stratégie de la désistance, restituant les résultats de la désistance primaire et secondaire, ainsi que la mise en œuvre du processus analysant l'adhésion et les résistances des intervenants, ainsi que le point de vue des probationnaires sur l'intervention et les activités proposées.

Les effets observés les plus favorables au niveau de la désistance primaire concernent, d'une part, les primo-délinquants, ainsi qu'une tendance à un désengagement progressif 18 mois après le premier entretien avec l'AOD pour les multirécidivistes. S'agissant de la désistance secondaire, les différences entre le groupe expérimental et le groupe de contrôle s'estompent et confirment un bon niveau de travail de tous les AP des entités latines. L'orientation générale des indicateurs reste toutefois favorable à l'application de la stratégie OD.

Autant l'évaluation que les séances de bilan conduites par la direction de projet attestent de la bonne adhésion au projet et aux principes de la désistance des intervenants (AOD, CoAns) jusqu'à constituer une **communauté OD** se reconnaissant dans la posture, le langage, la prise en charge et la mise en place d'un dispositif commun et partagé.

La stratégie de co-construction et d'approche participative sur laquelle s'est fondée le déploiement du projet, les formations spécifiques et l'élaboration du manuel de désistance¹ a été une réussite permettant d'aller au-delà des différences de profil des AOD, de l'organisation structurelles des entités ainsi que des cultures institutionnelles cantonales. Il faut mentionner que les probationnaires ont été associés aux réflexions et aux échanges durant les ateliers de formation. Cette démarche découle directement des principes OD qui prônent la mise en valeur des ressources et du potentiel des bénéficiaires dans une relation professionnelle non-hiérarchisée, empathique et de co-construction des objectifs et du projet de vie du probationnaire.

La mutualisation des ressources des CoAns a été un choix fonctionnel pertinent. Les activités de capital social ont été développées de manière harmonieuse par les CoAns dans les divers cantons en réponse aux attentes individuelles ou groupales des probationnaires et indépendamment des différences locales et de leurs ressources. En outre, la collaboration rapprochée des CoAns avec les AOD a favorisé une implémentation équilibrée des principes de la désistance.

L'implication de la **société civile** s'est déployée au travers de la création de partenariats sociaux avec des organisations issues des divers territoires régionaux, jusqu'à constituer un réseau comprenant actuellement une quarantaine de partenaires sur les sept cantons. Plusieurs bénévoles de désistance, marraines et parrains (cf Charte du parrainage de désistance, engagement du parrain/marraine, engagement du probationnaire, en annexe), se sont engagés dans un binôme avec un probationnaire dont ils avaient fait la connaissance durant des activités de capital social ou qui leur avait été présenté par l'AOD de référence.

A l'issue des quatre années du projet pilote, les enjeux principaux résident dans la pérennisation d'OD, son développement au sein du Concordat latin et la transférabilité de ses acquis auprès du plus grand nombre de professionnels, d'institutions, de cantons des autres concordats. C'est pourquoi, la Conférence latine de probation émet les recommandations suivantes :

¹ *Savoir, savoir-être et savoir-faire : réflexions participatives de la probation en Suisse latine* (CLP, 2023)

- ❖ **Soutenir la formation** de base sur les principes théoriques OD et l'entretien motivationnel à co-construire avec le CSCSP pour tous les professionnels en charge de personnes privées de liberté ou soumises à un mandat judiciaire. Développer la formation continue par des échanges entre les intervenants, les spécialistes et les pairs.
- ❖ **Renforcer** les connaissances mutuelles, le partage de visions, le langage et les postures similaires qui contribuent à une formalisation et une valorisation des missions de la probation.
- ❖ **Introduire le rôle du coordinateur-animateur** afin d'obtenir une participation volontaire du probationnaire ou du détenu à des activités de capital social dans le but de renforcer son intégration et sa place au sein de sa communauté d'attache.
- ❖ **Viser la création de relations de qualité** (alliance de travail) avec les personnes judiciairisées autour des forces et des ressources de ces dernières dans le but de favoriser l'intégration sociale et de prévenir la commission de nouvelles infractions.
- ❖ **Soutenir la création d'un réseau communautaire** : parrainage de désistance, partenaires sociaux, employeurs et organisations de la société civile.

- ❖ **Maintenir et développer** la démarche de co-participation ouverte aux destinataires des interventions dans l'élaboration de politiques intégratives dans le domaine de la justice.
- ❖ **Favoriser et soutenir de manière pro-active la visibilité** de la détention, de la réinsertion et en général de l'exécution des sanctions pénales et de la probation dans la société civile.
- ❖ Soutenir des **actions de générativité**.